

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarbes, le 19/03/2020

COVID-19 : Précisions sur les tests de dépistage

A ce jour, dans les Hautes-Pyrénées, 11 cas de patients atteints par le COVID-19 ont été confirmés suite à un test de dépistage ; une personne est guérie et une hospitalisée.

Par ailleurs, trois élèves du lycée Marie Curie de Tarbes, un élève de l'école Charles Perrault de Bordères-sur-Echez et une ATSEM de la même école présentent des symptômes du COVID-19 (fièvre, toux, douleurs musculaires, asthénie).. Ne faisant pas partie des personnes fragiles et ne présentant pas de symptômes graves, les tests de dépistages n'ont pas été réalisés sur ces patients.

Par mesure de précaution, ces derniers ainsi que les familles des enfants ayant pu être en contact avec eux, ont été invités à observer des consignes strictes de confinement et à surveiller leurs symptômes, conformément à la posture nationale détaillée ci-dessous.

En effet, au stade 3, l'examen de confirmation n'est plus effectué à titre systématique : ce sont essentiellement les situations à risque ou celles nécessitant une hospitalisation qui seront testées à des fins de confirmation.

Après consultation du Haut Conseil de Santé Publique (HCSP), le Gouvernement a décidé que les tests ne sont plus réalisés de manière systématique, ils sont destinés en priorité à quatre types de populations :

- les **personnes fragiles** (cf liste) présentant des symptômes évocateurs du COVID-19, à risque de développer des complications.
- les **trois personnes** présentant des symptômes évocateurs du COVID-19 **dans les structures médico-sociales**, notamment les maisons de retraites, et dans les structures collectives hébergeant des personnes vulnérables, pour prendre des mesures immédiates afin d'éviter une transmission entre les résidents,
- **les personnes hospitalisées présentant des symptômes** évocateurs de COVID-19 car il faut pouvoir comprendre rapidement l'état du patient et éviter les transmissions,
- **les professionnels de santé** présentant des symptômes évocateurs de COVID-19.

Les personnes fragiles déterminées par l'HCSP sont les suivantes :

- les patients aux antécédents cardiovasculaires: hypertension artérielle compliquée, accident vasculaire cérébral ou coronaropathie, chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- les diabétiques insulino-dépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie ;
- les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;
- les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée et les malades atteints de cancer sous traitement.

Prise en charge des patients en fonction des situations

➤ **Si des signes graves existent** (difficultés respiratoires, état de confusion ou somnolence), les personnes sont invitées à **appeler le 15** qui décidera de la conduite à tenir pour une éventuelle hospitalisation.

a) L'Hospitalisation est nécessaire : un test de confirmation sera effectué

○ Si le test est négatif : le patient est traité, à l'instar de tout autre patient, pour la pathologie finalement identifiée

○ Si le test est positif : le patient est donc intégré à la liste des patients COVID-19 positifs : c'est un cas confirmé de patient atteint du COVID-19.

- Le patient bénéficie alors d'une prise en charge dans un service sécurisé pour le COVID-19, ou en réanimation pour les situations les plus graves

- Les personnes contacts proches sont identifiées, et font l'objet de consignes de confinement strict et surveillance d'apparition éventuelle de symptômes.

b) L'hospitalisation n'est pas nécessaire : maintien et surveillance à domicile

➤ **En l'absence de signes graves**, les personnes sont invitées à contacter leur médecin traitant ou une structure de médecine ambulatoire dédiée au COVID-19, pour une prise en charge. Le médecin, au regard de l'intensité des symptômes, pourra prendre 2 types de décisions :

a) Soit organiser une hospitalisation, s'il s'avère après examen que la situation est préoccupante. Un test sera alors pratiqué lors de l'hospitalisation.

b) Soit, devant le caractère bénin de la situation, maintien et d'une surveillance à domicile. Cette surveillance pourra être organisée sur 3 niveaux : par le médecin, par un(e) infirmier(e), en auto-surveillance.

Ces personnes devront faire l'objet d'un confinement strict, ainsi que pour les membres de la famille habitant dans le même lieu avec surveillance de l'apparition de symptômes pour ces derniers.

Des consignes de confinement strict et de surveillance de l'apparition éventuelle de symptômes sont également données aux personnes qui ont été en contact proches de la personne malade, étant entendu que ces consignes de confinement et de surveillance d'apparition de symptômes valent, à ce stade de l'épidémie, pour toute personne sur le territoire national dont l'arrêt provisoire d'activité sur son site de travail n'est pas essentiel à la vie de la nation.

Deux situations possibles, concernant l'évolution de l'état de santé de la personne atteinte :

- Évolution vers la guérison (cas très majoritaire)
- Dans quelques cas, aggravation des symptômes : le médecin est rappelé pour prise en charge voire pour organiser une Hospitalisation le cas échéant (retour au cas 1^oa)

Face au coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- **Je reste chez moi**
- Je me lave très régulièrement les mains
- Je tousse ou éternue dans mon coude ou dans un mouchoir
- J'utilise des mouchoirs à usage unique et je les jette
- Je salue sans serrer la main, j'arrête les embrassades

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage

